

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 05 octobre 2015 portant création du Diplôme Universitaire ORTHODONTIE ET CHIRURGIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2023
de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2022/2023, un jury d'examen pour le
Diplôme Universitaire ORTHODONTIE ET CHIRURGIE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR SCHOUMAN THOMAS (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :
PROFESSEUR BERTOLUS Chloé (PU/PH)
DOCTEUR KERBRAT Jean-Baptiste (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la
publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 28 mars 2023

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU